

## Rapport de présentation

**Projet de décret modifiant le décret n° 67-328 du 31 mars 1967 fixant le statut particulier des administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques et le décret n° 2005-816 du 18 juillet 2016 relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'Institut national de la statistique et des études économiques**

**Projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques**

---

1) Régi par le décret n° 67-328 du 31 mars 1967, le corps des administrateurs de l'INSEE comprend deux grades :

- administrateur de l'INSEE (9 échelons, IB : 528-966) ;
- administrateur hors classe de l'INSEE (7 échelons, IB : 801-HEB).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le corps des administrateurs de l'INSEE comptait 682 agents (290 dans le 1<sup>er</sup> grade, 352 dans le second et 40 élèves).

La carrière des administrateurs de l'INSEE peut se poursuivre dans le corps des inspecteurs généraux de l'INSEE, régi par le décret n° 2005-816 du 18 juillet 2005, qui comporte deux classes :

- classe normale (2 échelons, IB : HEB-HEC) ;
- classe exceptionnelle (1 échelon en HED).

2) La réforme statutaire proposée prévoit la création, au sommet du grade d'administrateur hors classe de l'INSEE, d'un 8<sup>e</sup> échelon doté de la HEBbis, à l'instar de ce qui a été mis en place pour le grade homologue des administrateurs civils (cf. décret n° 2015-983 du 31 juillet 2015, article 9) et dans le même temps, la fixation à 4 ans de la durée du 7<sup>e</sup> échelon.

Cette mesure conduit par ailleurs à ajuster le tableau de classement figurant à l'article 5 du décret n° 2005-816 du 18 juillet 2016 relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'INSEE pour introduire les modalités de classement, dans ce corps, des administrateurs hors classe de l'INSEE ayant atteint le nouveau 8<sup>e</sup> échelon. Ce classement se fera, comme pour les administrateurs HC au 7<sup>e</sup> échelon (HEB), au 2<sup>e</sup> et dernier échelon du grade d'inspecteur général (HEC) sans ancienneté conservée.

Enfin, le décret indiciaire fixe la grille de rémunération applicable aux administrateurs de l'INSEE suite à la création du 8<sup>e</sup> échelon au sommet du grade d'administrateur hors classe de l'INSEE.

Tel est l'objet des projets de décret ci-joints soumis à l'examen du CTM.